

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°145/2026

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE : 40	PRESENTS : 27	VOTANTS : 35	18 SEPTEMBRE 2026	25 SEPTEMBRE 2026
OBJET : Présentation des rapports annuels sur les prix et la qualité du service public de l’eau et de l’assainissement de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles pour l’année 2025				
EXPOSE : Il est proposé à l’assemblée communautaire de prendre acte des rapports sur les prix et la qualité du service public de l’eau et de l’assainissement pour l’année 2025.				

L’an deux mille vingt-six,
le vingt-quatre septembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence de M. THOMAS Romain.

PRESENTS : MMES ET MM. BALESI Estella ; BLANC Patrice ; BOURILLON-PECOUT Julia ; BROTOT Anne ; CANOVAS Laurence ; CARRE Jean-Christophe ; COLOMBET Gabriel ; DOMENECH Stéphane ; ESCOFFIER Lionel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; JOSEPH Stéphanie ; JOYE Henri ; LAPEYRE Cyril ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PANCIERA Patricia ; PELISSIER Aline ; PONIATOWSKI Anne ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SASSETTI Romain ; SAUTECOEUR Laurent ; THOMAS Romain ; VIANES Pascal.

ABSENTS : MMES ET MM. GESLIN Laurent ; BABIN Lucie ; CHABANNIER Daniel ; REYNAUD Philippe ; CAMACHO Rozy.

PROCURATIONS :

- De MME. CASTELLS Céline à M. MANGION Jean ;
- De MME. DUMAS Aurélie à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. EYSSETTE Marion à M. SAUTECOEUR Laurent ;
- De M. FAVERJON Yves à MME. BODY-BOUQUET Florine ;
- De M. GUIBERT Léonard à M. LAPEYRE Cyril ;
- De MME. PASCAL Martine à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De MME. PAUNER Lilou à MME. CANOVAS Laurence ;
- De MME. SALVATORI Céline à M. THOMAS Romain.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIANES Pascal

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Lionel ESCOFFIER

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles D. 2224-1 et suivants ;

Considérant l'obligation pour le Président de l'intercommunalité de présenter à son assemblée délibérante, avant le 30 septembre, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif ;

Considérant que ces rapports sont obligatoires quel que soit le mode d'exploitation du service et doit contenir les indicateurs techniques et financiers imposés par la réglementation ;

Considérant le rapport établi par la Régie Intercommunale de l'eau et de l'assainissement pour les communes gérées en régie ;

Considérant le rapport annuel du délégataire ainsi que les données relatives aux investissements réalisés pour la commune de Fontvieille, gérée en DSP en ce qui concerne le service public de l'eau ;

Délibère :

Article 1 : Prend acte de la présentation des rapports annuels sur les prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de communes pour l'année 2025 ;

Article 2 : Reconnaît le caractère complet des rapports et la tenue des débats suite à leur présentation ;

Article 3 : Approuve lesdits rapports ;

Article 4 : Précise que ces rapports seront transmis à l'ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil Municipal ;

Par : **POUR : 35 Voix** – Unanimité des suffrages exprimés

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
THOMAS Romain

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.